



Les Randonneurs d'Étiolles

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de Marche Nordique

BULLETIN D'ADHESION Saison 2024-2025

RANDONNÉE PÉDESTRE et/ou MARCHÉ NORDIQUE

Nom	Prénom.....	Né(e)le.....
Adresse		Code Postal..... Ville
Nationalité.....	Tél.....	Portable.....
E mail (écrire très lisiblement) :		
E mail du conjoint :		Tél conjoint.....

J'ai noté que le Code du Sport (articles L321-1 à L321-9) fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs. Je reconnais qu'en complément à cette garantie acquise (niveau IRA ou FRA minimum), il m'est proposé une assurance pour couvrir mes propres accidents corporels et ceux des différents membres de ma famille selon les options suivantes :

- IRA** Individuelle avec Responsabilité civile et accidents corporels ;
- IMPN** Individuelle Multi-loisirs Pleine Nature ;
- FRA** Familiale avec Responsabilité civile et accidents corporels ;
- FMPN** Familiale Multi-loisirs Pleine Nature ;

TARIFS D'ADHESION

OPTIONS *	
Individuelle IRA	51.85 € par personne
Individuelle IMPN	63.90 € par personne
Familiale FRA	99.00 € par famille
Familiale FMPN	133.10 € par famille
Licencié (e) dans un autre Club(**)	21 € par personne
Abonnement à « Passion Rando »(4 numéros)	10 €
TOTAL	

*Cochez **l'option** de votre choix

** Joindre copie de la licence, mentionnant l'une des options proposées ci-dessus, le certificat médical ou l'attestation (voir page 2).

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au club des Randonneurs d'Etiolles du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, la licence de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et de la Marche Nordique (valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025) et l'assurance qui lui est associée (valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025).

Dans le cas d'une inscription familiale les autres membres de la famille sont :

Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Adresse mail

J'ai noté que sont considérés comme faisant partie de ma famille, mon conjoint ou concubin, mes enfants ou petits-enfants de moins de 25 ans, mes enfants sous tutelle ou sous curatelle jusqu'à leurs 30 ans, fiscalement à charge et vivant sous mon toit.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

- J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
 Je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
 J'étais anciennement licencié à la Fédération française de la randonnée pédestre. Numéro de licence : _____

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du **C**ertificat médical d'**A**bsence de **C**ontre-**I**ndications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée.

1- Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire **pour toute première prise de licence** et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) mais le certificat médical n'est plus exigé. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Il est recommandé d'avoir, dans son sac à dos, une fiche de renseignements spécifiant le ou les traitements médicaux que vous suivez ceci afin de faciliter les secours éventuels en cas d'accident ou de malaise.

Pour vous faciliter la tâche, et à titre indicatif, nous vous proposons un modèle de fiche sur notre site internet <http://www.lesrandonneursdetiolles.fr>.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts qui sont disponibles sur le site indiqué précédemment.

En outre je m'engage à être convenablement équipé pour des activités auxquelles je participerai et à me conformer au règlement intérieur du Club.

Je règle par chèque ci-joint, la somme de € (A l'ordre de « Les Randonneurs d'Etiolles »)

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

VOUS RECEVREZ PAR MAIL VOTRE LICENCE AINSI QUE LE MOT DE PASSE QUI VOUS PERMETTRA D'ACCEDER A VOTRE COMPTE ET DE COMMANDER DES TOPOGUIDES ET AUTRES PRODUITS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE.

*Ce bulletin complété, signé et accompagné de votre règlement (**obligatoirement par chèque**) ainsi que du certificat médical ou de l'attestation 2 sont à retourner à Claude Charpies - Les Randonneurs d'Etiolles

50, rue de Robinson 91100 CORBEIL-ESSONNES - Tel. 06 73 99 09 79 ou à remettre à l'un des animateurs